

VOTRE CHEMIN VERS L'ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL.

Accompagnement

UAE



C
Cabinet
Pep

VALORISER VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, sur décision d'un jury, **un diplôme, un titre ou une certification de qualification professionnelle** sans avoir nécessairement à suivre une formation. Cette **certification professionnelle par la validation de l'expérience** se base sur une expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle.

La démarche de VAE est un véritable parcours qui nécessite le passage devant un jury pour valider les connaissances et les compétences que vous avez acquises.

LES OBJECTIFS DE LA VAE

- Obtenir une certification
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Valider son expérience pour soi
- Faire reconnaître ses compétences
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- Changer d'emploi
- Evoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- Développer sa confiance en soi...

UNE VAE – POUR QUI ?

Toute personne active, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut (salarié, travailleur non salarié, agent de la fonction publique, demandeur d'emploi et bénévole) et son niveau de formation

PRÉREQUIS :

Pour que votre demande soit recevable, vous devez justifier au minimum d'1 année (soit 1607 heures en continu ou non) d'activités salariées, non salariées ou bénévoles **en rapport direct** avec le référentiel de certification

LES 4 ÉTAPES DE VOTRE DÉMARCHÉ VAE

1. **Information/Orientation/Conseil** : l'objectif est de faire connaissance et d'analyser la pertinence de votre projet de VAE dans votre parcours, d'identifier la certification la plus proche de votre expérience et de vous aider dans la recherche de financement
2. **La recevabilité** : l'objectif est de vous accompagner à repérer les activités en lien avec le référentiel de la certification visée et vérifier pour vous l'intégralité du dossier avant dépôt auprès du certificateur.

Ces deux étapes sont entièrement gratuites

3. **L'accompagnement débute dès décision de la recevabilité et accord de financement**

Plusieurs étapes seront nécessaires au bon déroulement de la démarche de VAE :

- Comprendre le référentiel de certification
- Vous approprier les principes et modalités d'évaluation
- Identifier vos expériences valorisables
- Les décliner en activités et les expliciter selon l'écriture spécifique à la VAE
- Argumenter le rapport entre vos compétences, connaissances et aptitudes acquises et le référentiel de certification
- Appuyer vos déclarations par des éléments de preuves
- Préparer un dossier de validation (livret 2) conforme aux attentes du jury
- Préparer l'entretien avec le jury

4. **L'évaluation finale** :

Le jury de VAE est composé d'au moins un professionnel et vérifie si les acquis dont vous faites état correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par le référentiel de la certification.

3 décisions possibles : Validation totale – Partielle ou refus de validation (en cas de validation partielle ou de refus, nous vous accompagnons dans la rédaction d'un plan d'action)

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS : Présentation d'un devis

Respect du cadre réglementaire de la VAE

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/vae>

POLITIQUE TARIFAIRE :

Pour un financement CPF : A partir de **2 990 € net de TVA** (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts)

[Détails de Formation Accompagnement à la VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE - CABINET PEP | Mon Compte Formation](#)

Pour un financement employeur : A partir de **3 220 € net de TVA** (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts)

A noter! : L'employeur peut cofinancer votre bilan de compétences au travers du dispositif de l'abondement :

[Mes financements complémentaires CPF- Employeur \(moncompteformation.gouv.fr\)](#)

DURÉE : 24 HEURES – (séances de 2H en présentielle et distancielle)

- Délai de réponse de la recevabilité = environ 2 mois
- Délai entre l'accompagnement et l'évaluation finale = entre 3 mois et 1 an

LIEU :

- Atelier BIANCAMARIA, 4B, rue des écuries 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
- Atelier de la PEP', 20 bld du 26^{ème} RI 54000 NANCY
- Teams

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :

Livret d'accueil remis au bénéficiaire avant le démarrage de la VAE



Accessibilité : La formation est ouverte à tout public. En cas de besoins spécifiques – veuillez contacter Ghislaine LALOUE KREIS à l'adresse @ suivante : ghislaine.kreis@cabinet-pep.com afin que nous puissions envisager toutes les possibilités et moyens permettant d'adapter au mieux le bilan.





CONTACT



06 72 76 03 11



ghislaine.kreis@cabinet-pep.com



L'Atelier Bianca Maria
4 rue des écuries,
Vandœuvre-lès-Nancy

RETROUVEZ NOS ACTU SUR :



www.cabinet-pep.com



@Ghislaine LALOUE KREIS



@cabinet_pep